ÉCONOMIE & FISCALITÉ · FICHE MESURE

Refonte de la fiscalité locale

Refonte de la fiscalité locale : combien ça rapporterait ?

COÛT BRUT	COÛT NET	EFFET SUR LE SOLDE PUBLIC
5 Md€	**−10 Md€**	**+2 Md€ par an**
sur 5 ans	sur 5 ans · négatif = gain	soit +10 Md€ sur 5 ans · améliore le solde public

Vecteur juridique : Loi de finances + réforme code général des impôts (fiscalité locale) + refonte code général des collectivités

Résumé

Refonder toute la fiscalité et les dotations locales sur un principe simple : **responsabiliser les communes ET les contribuables par la transparence, la lisibilité et le lien direct**. Remplacement de la taxe foncière et de la taxe d'habitation supprimée par une **Contribution Résidentielle Universelle** calculée sur une base locative modernisée (grand chantier reporté depuis 30 ans, enfin fait) et **plafonnée à 4 % du revenu du foyer**. Ajout d'**1 point d'impôt sur le revenu fléché commune** (modèle danois — visible sur l'avis d'imposition, rend palpable le lien contribuable-territoire). Refonte de la DGF en 5 dotations lisibles (fonctionnement, équipement, péréquation, ruralité, QPV) au lieu des 60+ dotations actuelles. Coefficient d'inflation communal ± 20 % transparent. Fonds national ASE (0,5 pt CSG fléché) pour stabiliser le financement de la protection de l'enfance. Fusion CFE + reliquat CVAE en Contribution Économique Locale unique. Coût net 5 ans : ~+10 Md€ (recettes nettes structurelles).

Financement

Cette mesure est structurellement excédentaire — elle rapporte plus qu'elle ne coûte.

Coûts (majoritairement transitoires) :

- Refonte informatique CAF + DGFiP + Collectivités : **~1,5 Md€ en an 1-2**
- Compensation garantie plancher aux communes pendant transition 3 ans : **~2 Md€ cumulés**
- Renforcement Fonds national de péréquation (+2 Md€/an supplémentaires) : **~10 Md€ sur 5 ans**
- Formation agents collectivités à la nouvelle fiscalité : **~500 M€**
- **Total coûts 5 ans : ~14 Md€** (dont ~10 Md€ de péréquation redistribuée = pas un coût net global)

Recettes et économies annuelles (régime croisière) :

- Modernisation base locative + fin niches TFPB → recettes CRU + **~1 Md€/an**
- Renforcement recouvrement (croisement automatique DGFiP + CAF + FICOBA) → **+500 M€/an**
- Économies administration locale (fusion 60+ dotations → 5 + fusion CFE/CVAE) → **~1,5 Md€/an** à régime croisière
- 1 pt IR communal (redistribution interne, gain visibilité mais neutre côté État)
- Contribution résidences secondaires +20 % : **~300 M€/an**
- Surcoût logements vacants +50 % : **~200 M€/an** (+ incitation à remise sur marché)
- CSG-ASE (0,5 pt) : ~6 Md€/an — **ce montant finance directement la Protection de l'enfance (mesure C)**, donc pas comptabilisé comme recette de cette mesure-ci
- **Total recettes annuelles régime croisière : ~3,5 Md€/an**

Sur 5 ans (recettes progressives, montée en charge) :

- Recettes cumulées : ~12 Md€
- Économies cumulées gestion : ~5 Md€
- Coût péréquation renforcée : –10 Md€ (redistribution, pas coût net)
- Coûts refonte SI + transition : –4 Md€
- **Solde net 5 ans : ~+10 Md€** (recettes nettes structurelles)

À 15 ans : contribution nette de **~+20 Md€/an** grâce à :

- Base locative modernisée pleinement effective (+ dynamique fiscale)
- Recouvrement optimisé (croisement bases automatique)
- Économies administratives à régime croisière (fusion complète)
- Effet dynamisme territorial (bonus mutualisation → économies de gestion)

cette mesure est **techniquement complexe mais politiquement puissante**. Elle rend enfin lisible ce qui est aujourd'hui incompréhensible. Elle protège les modestes (plafond 4 % du revenu). Elle responsabilise les communes (choix explicite, transparence). Elle finance durablement la protection de l'enfance (Fonds national ASE). Elle rétablit le lien citoyen-territoire (1 pt IR fléché). C'est une réforme structurelle de 2e ordre — celles qui font vraiment changer une République sans avoir à changer sa Constitution.

Calendrier

- **An 1.** Adoption parlementaire. Refonte informatique DGFiP + CAF + Collectivités (préparation SI). Concertation associations d'élus (AMF, ADCF, ADF). Lancement de la révision des valeurs locatives (chantier accéléré, objectif finalisation an 2). Simulation par commune publiée en transparence.
- **An 2.** CSG-ASE (+ 0,5 pt) mise en vigueur au 1er janvier — Fonds national ASE opérationnel. Refonte DGF en 5 dotations effective. Ouverture MaCommune.gouv.fr avec données open source de toutes les communes > 500 hab. Fusion CFE/CVAE en CEL préparée.
- **An 3.** Bascule TFPB vers Contribution Résidentielle Universelle (CRU) — étape 1/3. Coefficient d'inflation communal ± 20 % effectif. Fusion CFE/CVAE en CEL opérationnelle. Plafond 4 % du revenu appliqué.
- **An 4.** Bascule CRU étape 2/3. 1 pt IR communal effectif au 1er janvier (visible sur avis d'imposition — préparation communication grand public). Bonus DGF mutualisation intercommunale actif. Bilan par la Cour des comptes.
- **An 5.** Fin de la transition — CRU intégralement en vigueur. Péréquation renforcée pleinement en croisière. Bilan complet : évolution des écarts de recettes fiscales entre communes, taux de contentieux, satisfaction élus, transparence effective. Ajustements paramétriques éventuels.

Indicateurs de succès

- Écart de recettes fiscales par habitant entre communes (objectif : de 1:10 à 1:3 en 10 ans).
- Taux de contentieux fiscaux locaux (objectif : baisse de 50 % grâce à lisibilité).
- Nombre de communes ayant activé le coefficient d'inflation ± 20 % (objectif : > 70 % — signe d'appropriation).
- Publication en open data effective des comptes communaux (objectif : 100 % des communes > 500 hab).
- Solde financier des départements post-Fonds national ASE (objectif : 100 % en équilibre à horizon 3 ans).
- Taux de logements vacants remis sur le marché (objectif : – 20 % en 5 ans).
- Nombre de mutualisations intercommunales effectives (objectif : + 30 % en 5 ans).
- Recettes fiscales locales totales (objectif : stables en valeur mais mieux réparties).
- Satisfaction élus locaux avec la lisibilité de la DGF (baromètre AMF, objectif : > 70 %).

Sources

- Cour des comptes — Rapport annuel sur les finances locales — https://www.ccomptes.fr
- AMF (Association des Maires de France) — Sur la DGF — https://www.amf.asso.fr/
- DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) — Chiffres clés fiscalité locale — https://www.collectivites-locales.gouv.fr/
- Danemark — SKAT (autorité fiscale), impôt communal — https://www.skat.dk/en — Modèle d'impôt local sur le revenu, visible et transparent.
- Suède — Skatteverket, impôt communal — https://www.skatteverket.se/
- OCDE — Fiscal decentralisation database — https://www.oecd.org/tax/federalism/
- Fondation Concorde — Rapport sur la révision des valeurs locatives — https://fondationconcorde.com/
- Conseil constitutionnel — Décisions relatives à l'autonomie financière des collectivités (article 72-2 Constitution) — https://www.conseil-constitutionnel.fr — Cadre juridique de l'autonomie financière locale.

Fiche complète en ligne : https://chiffrons.fr/mesures/fiscalite-locale-refonte/ — on y trouve aussi : diagnostic, le détail de la mesure, public cible.

Montants cumulés sur 5 ans ; l'effet annuel est une moyenne (cumul ÷ 5), seule grandeur comparable au déficit public, qui est annuel. Effet sur le solde : positif = améliore le solde public. Aucun effet de retour n'est modélisé. Données sous Licence Ouverte 2.0 (https://chiffrons.fr/donnees/) ; le site ne publie pas de licence pour ses textes. Chiffrons.fr est publié anonymement, sans parti ni candidature.